

MASTER

Mention : Musicologie (fiche nationale)

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<p>-Enseigner la musique -Participer à l'orientation et à l'animation des établissements d'enseignement artistique</p>	<p><i>Compétences transversales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère 	<p>La formation dure deux années mais peut être répartie au choix de l'élève sur une durée allant jusqu'à cinq années maximum. Elle correspond à l'acquisition de 120 crédits ECTS.</p> <p>La formation s'organise en trois unités principales d'enseignement regroupant plusieurs modules de compétence.</p> <p>L'évaluation des études comporte deux composantes : le dossier de formation et une évaluation terminale de fin d'études.</p> <p>Le dossier de formation comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les notes de contrôle continu attribuées par les enseignants ainsi que les crédits ECTS qui sont attribués pour chacune des disciplines suivies. 2) Les validations par l'équipe pédagogique des 	<p>-Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales : haut niveau de la prestation artistique, haut niveau et richesse de la technique disciplinaire, qualité et intérêt de l'interprétation ou de la réalisation, cohérence stylistique, diversité des époques et des esthétiques, représentativité du répertoire, cohérence entre le choix et la construction du programme et le contexte, qualité et précision de l'expression écrite et orale, qualité du dialogue</p> <p>-Développer sa culture musicale et professionnelle : richesse et diversité des acquisitions personnelles, des</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale - Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles <p><i>Compétences spécifiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales (maîtriser et entretenir une pratique musicale, maîtriser un répertoire très large et représentatif de sa discipline principale et des spécificités qui lui sont liées, soutenir ses conceptions artistiques, rechercher de nouveaux répertoires) - Développer sa culture musicale et professionnelle (se tenir informé de l'actualité musicale et artistique, être sensibilisé à d'autres arts, situer sa pratique dans un contexte historique, social, économique, anthropologique, faire évoluer sa pratique en fonction des formes de production artistiques nouvelles, posséder des outils d'investigation diversifiés, développer le cas échéant une pratique complémentaire, analyser les éléments constitutifs de la musique et les transposer dans son projet pédagogique - Adapter son projet pédagogique aux situations d'enseignement (identifier les pratiques artistiques personnelles, les forces et les ressources des élèves, adapter sa pédagogie à des publics de différents niveaux, âges, profils et projets, définir les objectifs pédagogiques en fonction des différents contextes d'enseignement), de l'initiation musicale à la professionnalisation 	<p>enseignements suivis. Ces validations sont délivrées sur le rendu des travaux demandés et sur assiduité. Les absences excusées et autorisées donnent lieu à des compensations pédagogiques lorsqu'elles risquent d'handicaper l'élève dans sa progression.</p> <p>L'évaluation terminale de fin d'études comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des épreuves spécifiques évaluées par l'équipe pédagogique pour valider certains modules : former des formateurs, concevoir et mener un projet pédagogique, se construire une identité de musicien enseignant, diriger des équipes - des épreuves évaluées par un jury comprenant des membres extérieurs à l'établissement. <p>Une note finale est attribuée à chaque unité d'enseignement. Cette note est composée pour 50% de la moyenne générale des notes de contrôle continu correspondantes et pour 50% de la moyenne pondérée des notes obtenues aux épreuves correspondantes de l'évaluation terminale.</p> <p>Le Diplôme de 2e cycle supérieur de pédagogie et</p>	<p>références et des ressources documentaires, curiosité, et notamment appréhension des pratiques éloignées de sa discipline, connaissances élémentaires d'autres champs esthétiques, connaissances de base d'autres domaines artistiques, connaissance de base des réseaux et de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter son projet pédagogique aux situations d'enseignement : hiérarchisation des priorités en fonction du contexte d'enseignement, adéquation entre le projet et les situations d'apprentissage, capacité à adapter les objectifs en relation avec l'équipe pédagogique entourant l'élève - Accueillir, observer, évaluer les besoins, les attentes et les capacités des élèves : précision du diagnostic,

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
	<ul style="list-style-type: none"> -Accueillir, observer, évaluer les besoins, les attentes et les capacités des élèves (analyser les situations d'apprentissage, appréhender les parcours d'élèves et évaluer leurs acquis, appréhender les motivations et les projets des élèves), de l'initiation musicale à la professionnalisation -Construire et mener des séances d'apprentissage, de l'initiation musicale à la professionnalisation -Dispenser un enseignement qui s'inscrit dans la durée, de l'initiation musicale à la professionnalisation -Donner les moyens aux élèves de s'approprier l'exigence artistique, de l'initiation musicale à la professionnalisation -Développer l'autonomie des élèves tout au long du cursus, de l'initiation musicale à la professionnalisation -Suivre l'avancée des acquisitions, de l'initiation musicale à la professionnalisation -Participer à la conception et à la réalisation du projet d'établissement -Travailler en équipe -Communiquer -Développer les relations avec des publics diversifiés -Participer à un réseau territorial -Diriger des équipes pédagogiques, ou un conservatoires et d'écoles de musique non classés par l'Etat ou de conservatoires à rayonnement communale et intercommunal -Identifier et s'adapter aux réalités professionnelles du métier : préparation physique et mentale, adaptation aux conditions acoustiques du lieu de représentation ou d'enregistrement, travail avec la régie, adaptation aux règles de sécurité, respecter les droits d'auteur et voisins et la réglementation du travail, gestion de sa résistance physique et psychologique, préservation de son intégrité physique -Mener une recherche d'ordre artistique en s'appuyant sur des méthodes et normes appropriées : Consulter des sources documentaires variés, sélectionner des pistes de travail et des éléments musicaux, place de l'œuvre dans l'histoire de son champ et domaine musical, analyser une partition 	<p>formation à l'enseignement de la musique conférant le grade de Master est décerné à l'élève lorsqu'il a validé l'ensemble des enseignements suivis, qu'il a obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à chaque unité d'enseignement et qu'aucune épreuve de l'évaluation terminale n'a été notée moins de 7 sur 20.</p> <p>La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs, d'un représentant des employés et d'une personnalité qualifiée ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du</p>	<p>hiérarchisation des priorités prenant en compte les attentes et les capacités des élèves</p> <p>-Construire et mener des séances d'apprentissage : maîtrise du plan de cours (rythme, durée des séquences...), à-propos et qualité des exemples et des interventions musicales, expression claire et précise des propositions et des consignes, maîtrise du lexique du domaine concerné, mobilisation de connaissances approfondies sur le langage, la culture, le contexte historique liées aux œuvres ou aux formes musicales étudiées, prise en compte des interactions au sein du groupe, efficacité du travail avec l'élève ou le groupe ; accompagnement approprié de l'évolution de l'élève au cours de la séance, incitation au</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
		<p>Conservatoire. Le candidat est évalué sur l'examen de son dossier déposé en ligne et l'entretien devant le jury.</p> <p>Chaque ensemble d'enseignements possède une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.</p>	<p>développement de l'écoute</p> <p>-Dispenser un enseignement qui s'inscrit dans la durée : cohérence des phases d'apprentissage présentées dans le projet pédagogique, bonne connaissance du répertoire de la discipline enseignée dans ses différentes formes, prise en compte des contextes et des particularités de la discipline, interaction avec d'autres disciplines, prise en compte des données posturales</p> <p>Donner les moyens aux élèves de s'approprier l'exigence artistique : place laissée à l'élève pour évaluer son propre travail, précision de l'analyse et à-propos de son utilisation, valorisation de la prestation de l'élève, distinction des genres, styles et esthétiques</p> <p>-Développer l'autonomie des élèves tout au long du cursus : pertinence</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
			de dispositifs permettant aux élèves de développer leur autonomie et leur créativité, pertinence des interventions de l'enseignant favorisant l'autonomie et la créativité, connaissance de la scène et de ses contraintes techniques (son et lumières), aptitude à susciter des projets personnels et les inscrire dans une présentation scénique -Suivre l'avancée des acquisitions : cohérence des objectifs d'apprentissage avec les acquisitions des élèves, pertinence de la démarche d'évaluation au regard de la progression de l'élève, cohérence des objectifs d'apprentissage avec le schéma d'orientation pédagogique -Participer à la conception et à la réalisation du projet d'établissement : qualité et pertinence des propositions, prise en

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
			compte du contexte social et culturel de l'établissement et de son territoire, mise en perspective de ses connaissances -Travailler en équipe : formulation et hiérarchisation des objectifs et des priorités en regard du projet d'établissement, connaissance des principes et techniques de la relation interpersonnelle (écoute, adaptation, expression...), prise en compte d'opinions divergentes ou contradictoires Communiquer : formulation de son projet pédagogique, clarté et qualité de l'expression -Développer les relations avec des publics diversifiés : connaissance de l'environnement de l'établissement sur le plan des publics et des institutions, mobilisation de connaissances sur les publics et les

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
			institutions éducatives et culturelles -Mener une recherche et concevoir un projet pédagogique : qualité et précision de l'expression écrite et orale, qualité de la problématisation et de la formalisation, formulation précise et étayée des axes et objectifs du projet pédagogique, analyse critique de sa pratique, précision dans la connaissance des textes portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial et supérieur